



CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA GT

NOTE SPORTIVE N°33

Le 01/05/2023

DE LA PART DU COMITE SPORTIF

En accord avec le règlement sportif 2023, article 12.10.

La voiture N°99 participera à l'épreuve de Magny cours dans la catégorie **Am**.

Le pilote unique devra s'arrêter dans la fenêtre prévue pour cette épreuve.

le pilote devra alors sortir de la voiture et y entrer de nouveau .

Cette dérogation n'est valable que pour cette épreuve du Championnat de France FFSA GT.

Nous rappelons à l'équipe que selon l'article 12.1 du règlement sportif, des équipages qui bénéficient d'une dérogation pourront être sujets à des poids handicaps ou pénalités de temps par décision du comité Sportif.

Laurent Gaudin
Manager Général

Joel Do Vale
Directeur d'Epreuve /FFSA

Roger Guillemain
Président du Collège

Guy Clairay
Responsable Sportif